Mairie de GATEY COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2017

L'an Deux Mil dix-sept, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs, FORT Alain, LAHAYE Sébastien, LAPLACE Bruno, MAURON Bernard, PONCET Alain.

<u>ABSENTS</u>: MAITRE Jérôme, VOIRET Simon <u>SECRETAIRE</u>: Mme GONNET Marie-Claude.

I COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Mme le Maire présente les résultats de l'exercice 2016 :

- Investissement: - 17 924.18 € - Fonctionnement: 211 507.08 €

Le résultat global est de 229 431.26 €

Le conseil municipal approprie à l'una pinité le counte administratif 2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2016.

II COMPTE DE GESTION 2016

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par la Trésorerie.

III AFFECTATION DE RESULTAT

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2016 sur l'exercice 2017 comme suit :

- Sur le compte 002 : 211 507.08 € - Sur le compte 1068 : 17 924.18 €

IV BUDGET 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget 2017 présenté par Mme le Maire. Le budget s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 451 481.08 \in et en dépenses et recettes d'investissement à 66 847.18 \in .

V VOTE DES TAXES

Le conseil municipal décide de maintenir le taux des différentes taxes pour l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 15.76% - Foncier bâti : 15.96% -Foncier non bâti : 29.36% Le produit fiscal attendu est de 104 884 €.

VI INDEMNITES ELUS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat :

- d'attribuer au Maire l'indemnité maximale allouée aux Maires des communes de moins de 500 habitants soit 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (article L.2123-23 du CGCT)
- d'attribuer à chaque adjoint 6,6 % de l'indice brut terminal du barème concernant les communes de moins de 500 habitants (article L.2123-24 du CGCT)

Cette indemnité est susceptible d'être revalorisée.

VII ENTRETIEN POTEAUX INCENDIE

Le conseil accepte de confier au Syndicat des 3 Rivières l'entretien des poteaux incendie pour la somme globale de 635.50 €.

VIII ACHAT MATERIEL

Le conseil accepte le devis de l'entreprise ALTRAD-MEFRAN pour l'achat de 10 barrières de circulation et 11 barrières de protection pour la somme de 1 484.40 €.

VIIII PROTECTION DES BATIMENTS

Le conseil adopte le devis de l'entreprise NEO PROTECTION d'un montant de 1 428 € TTC pour l'installation d'une alarme sécurisant le hangar et l'atelier communal.

IX ACCESSIBILITE

Le conseil accepte le devis de l'entreprise DESCHAMPS d'un montant de 691 € TTC pour l'installation d'un lavabo pour les personnes à mobilité réduite.

X TRAITEMENT INSECTES

Le conseil confie à l'entreprise LOCONET le traitement des façades et des logements communaux contre les mouches pour la somme des $1\,668 \in TTC$.

XI TABLEAU D'AFFICHAGE

Le conseil accepte le devis de l'entreprise INOX METAL CONCEPT pour la confection d'un panneau d'affichage public pour la somme de $543.60 \in$.

XII CARTES D'IDENTITE

A compter du 20 mars 2017, les demandes de cartes d'identité seront effectuées en mairie de CHAUSSIN. Le conseil municipal décide de dénoncer par une motion la régression du Service Public et la perte de proximité.

XIII SUBVENTIONS

Le conseil attribue une subvention de 90 € à l'Association Sportive et Culturelle des Ecoles Maternelles du secteur de Chaussin.

La demande de subvention demandée par l'Association Intervillages est refusée par le conseil.

XIIII COURSE CYCLISTE

Elle aura lieu, cette année, le 24 et 25 juin 2017.

XV DEMANDE D'EMPLACEMENT CAMION PIZZA

Le conseil donne l'autorisation pour l'installation d'un camion PIZZA stationnée sur le parking de mairie.

XVI REMPLACEMENT D'UN AGENT

Pour anticiper le départ en retraite d'un agent technique, le conseil décide l'embauche d'une personne en contrat CAE et charge Mme le Maire du recrutement et de la signature des documents.

Séance levée à 23h

GATEY, le 12 avril 2017.